

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017 Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Yahia ROUATBI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2016

(En 1.000 DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31-12-2016</u>	<u>31-12-2015</u>
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	5.1	279 765	229 512
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	301 566	235 090
AC 3 Créances sur la clientèle	5.3	5 557 026	5 341 440
AC 4 Portefeuille titres commercial	5.4	1 066 542	814 370
AC 5 Portefeuille d'investissement	5.5	354 612	299 204
AC 6 Valeurs immobilisées	5.6	99 183	88 049
AC 7 Autres actifs	5.7	620 538	685 941
TOTAL ACTIF		8 279 232	7 693 606
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Banque centrale et C.C.P	5.8	827 873	312 780
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	83 052	87 624
PA 3 Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	5 443 231	5 285 081
PA 4 Emprunts et ressources spéciales	5.11	354 291	444 035
PA 5 Autres passifs	5.12	834 180	868 424
TOTAL PASSIF		7 542 627	6 997 943
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP1 Capital		776 875	776 875
CP2 Dotation de l'Etat		117 000	117 000
CP3 Réserves		465 131	464 676
CP4 Actions propres		-5 509	-5 478
CP5 Autres capitaux propres		37 324	37 324
CP6 Résultats reportés		-694 734	-727 776
CP7 Résultat de l'exercice		40 518	33 042
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	736 605	695 663
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 279 232	7 693 606

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**ARRETE AU 31-12-2016****(unité : en 1000DT)**

	Notes	30-12-2016	31-12-2015
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 Cautions, avals et autres garanties données		1 141 151	915 848
HB 2 Crédits documentaires		335 555	225 948
HB 3 Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	6.1	1 476 705	1 141 796
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés		128 194	76 531
HB 5 Engagements sur titres		4 933	3 083
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	6.2	133 127	79 614
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues	6.3	1 418 553	1 259 963

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016

(En 1.000 DT)

	<u>Notes</u>	<u>31-12-2016</u>	<u>31-12-2015</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1 Intérêts et revenus assimilés	7.1	374 209	382 720
PR 2 Commissions	7.2	71 548	55 694
PR 3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	65 634	50 179
PR 4 Revenus du portefeuille-titres d'investissement	7.4	16 287	15 544
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		527 677	504 137
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1 Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-214 177	-230 566
CH 2 Commissions encourues		-3 919	-3 877
CH 3 Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-218 096	-234 443
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>			
		309 581	269 694
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.6	-105 232	-85 819
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	-12 186	-15 726
PR7 Autres produits d'exploitation	7.8	6 058	5 898
CH6 Frais de personnel	7.9	-114 219	-106 673
CH7 Charges générales d'exploitation	7.10	-33 605	-24 992
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-7 253	-6 443
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		43 144	35 939
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	-1 521	-1 872
- Impôts sur les sociétés	7.12	-1 100	-1 025
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		40 523	33 042
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-5	0
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		40 518	33 042
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		0	0
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		40 518	33 042

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 DECEMBRE 2016
(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		536 672	499 301
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-212 562	-237 553
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-23 137	9 391
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-365 405	152 860
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		160 044	-43 252
Acquisitions/cessions des titres de placement		-318 949	-414 250
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-114 498	-105 786
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-6 795	-30 951
Impôts sur les sociétés payés		-2 033	-1 646
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	8.1	-346 660	-171 885
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		16 494	15 637
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-62 981	1 705
Acquisitions / cessions des immobilisations		-18 387	-10 408
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	8.2	-64 874	6 934
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		0	756 987
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-87 821	-45 886
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	8.3	-87 821	711 101
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-499 355	546 150
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		156 984	-389 166
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	8.4	-342 371	156 984

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776 875 mDT et il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Noura 1001 Tunis. Son réseau comprend 130 agences et 175 Distributeurs Automatique de Billets-DAB.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A/ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 376 475	766 880	98.71%
L'ETAT TUNISIEN	111 160 004	555 800	71.54%
ENTREPRISES PUBLIQUES	18 408 461	92 042	11.85%
PERSONNES MORALE PRIVEES	11 098 889	55 494	7.14%
RACHAT DE LA BANQUE DE SES TITRES	140 845	704	0.09%
PERSONNES PHYSIQUES	12 568 276	62 841	8.09%
B/ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 998 525	9 995	1.29%
PERSONNES MORALES	1 773 277	8 866	1.14%
PERSONNES PHYSIQUES	225 948	1 130	0.15%
Total	155 375 000	776 875	100.00%

2. REFERENCIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3. BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2016 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la nouvelle circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 590 189 mD.

3.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

• A	: actifs courants	0%
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
• B2	: actifs incertains	20%
• B3	: actifs préoccupants	50%
• B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 qui prévoit les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité ;
- Calcul des taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe de l'année N par rapport aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Ce calcul a été effectué en éliminant les engagements présentant un profil de risque spécifique à savoir : Clan Ben Ali et entreprises publiques;
- Détermination du facteur scalaire par groupe de créances reflétant l'aggravation des risques. Il y a lieu de noter que le calcul du facteur scalaire a été effectué compte tenu des engagements du clan Ben Ali et ceux des entreprises publiques étant donné que ces derniers sont également touchés par la conjoncture exceptionnelle observée en 2011 ;
- Estimation des taux de provision à appliquer par groupe de créances et détermination du montant de la provision collective par la multiplication du montant des engagements 0 et 1 par ces trois paramètres.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013 portant divisions, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédits ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

La BCT a émis une circulaire n°2015-12 en date du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique.

Les termes de cette circulaire se résument comme suit :

- Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017 ;
- Les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont deux années de franchise destinés au financement du besoin en fonds de roulement des entreprises touristiques pour la période allant du 01 juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Le montant de ces crédits ne peut dépasser 10% de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles conformément aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces crédits sont acceptés au refinancement auprès de la BCT.

- Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente ;
- Les mesures exceptionnelles ne concernent pas les entreprises en phase de règlement judiciaire conformément aux dispositions de la loi n° 95-34 du 17/04/1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques ;
- Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.

Au 31 Décembre 2016, et en application de ces règles, la banque n'a pas constaté une dotation aux provisions additionnelles pour 33 relations du secteur touristique pour un montant de 44 336 KDT.

3.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

- Sont classés dans le portefeuille d'investissement :
- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres côtés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;

Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10 %
-Mobilier et matériel de bureau	15%
	20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

3.8 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

4_ FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

4.1 Faits marquants de la période

4.1.1 Hausse significative de l'encours du portefeuille titres commercial et des revenus y afférents

L'encours du portefeuille titres commercial est composé exclusivement de bons de trésor assimilables. Cet encours a enregistré une hausse significative de 252 172mDT soit 30.96%, il a passé de 814 370mDT au 31 décembre 2015 à 1 066 542mDT au 31/12/2016.

Par ailleurs, leurs revenus ont passé de 50 179mDT au 31/12/2015 à 65 634mDT au 31/12/2016, soit une hausse de 15 455mDT (30.80%).

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'encours du portefeuille commercial et ses revenus :

	<i>En mDT</i>	
Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille titres commercial (bons de trésor)	1 066 542	814 370
gains sur portefeuille titres commercial (bons de trésor)	65 634	50 179

4.1.2 Créance de la STB envers la Tunis-Ré

Les lignes de crédits extérieurs sont comptabilisées à la date de déblocage au cours de change de l'opération de vente des devises encaissées, ces lignes de crédits font l'objet d'une couverture de change assurée par la compagnie d'assurance Tunis-Ré. A la date d'échéance, les règlements sont comptabilisés au cours d'achat des devises, en effet, Tunis-Ré doit rembourser à la STB la différence entre le cours historique et le cours à la date du remboursement.

Cette différence est constatée au niveau du compte " Différence de change à la charge de l'Etat ". Une partie de la créance a fait l'objet de règlements courant l'année 2016.

Le tableau suivant présente la variation de la créance envers Tunis-Ré :

(En mDT)

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Différence de change a la charge de l'Etat	4 457	9 144	10 031

4.1.3 _ Recrutement du personnel

La banque a recruté courant le mois de Septembre 2016, 348 employés entre agents et cadres.

4.1.4 _ Départ volontaire à la retraite

Dans le cadre de son programme de restructuration, la Banque a élaboré un plan d'assainissement social.

Sur la base d'une estimation du coût de l'assainissement social, une provision de 24.4 Millions de dinars a été constatée au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Le montant de la provision tient compte de l'étalement du coût sur 3 ans.

4.1.5 _ Dossier de la société « TOPIC »

Dans le cadre du financement du dépassement enregistré lors du développement de la concession ' pétrolière.. Halk El Menzel, la société TOPIC a contracté un crédit auprès de l'Africa Finance Corporation' AFC d'un montant de 28 millions USD.

Suite à l'accord de la BCT notifié en date du 13/01/2017, les banques ont accordé les crédits de consolidation des financements en devises impayés et qui sont relatifs aux crédits en devises accordés à TOPIC depuis 2009 pour financer l'acquisition du champ pétrolier Halk El Menezel.

Il est à signaler qu'à chaque trimestre, les crédits en tant que créances séniors bénéficient de la priorité de remboursement par rapport au crédit AFC qui est une créance subordonnée.

4.1.6 _ Affaire BRUNO POLI

Affaire engagée contre la banque par Mr BRUNO POLI prétendant avoir déposé auprès de l'Ex BNDT 07 bons de caisse au porteur libellés en dollars sans préciser la banque émettrice et la date d'échéance en se prévalant d'une copie conforme à l'originale d'une attestation non datée établie au nom personnel d'un ex-employé de la BNDT et sans porter le cachet de la banque. Un jugement mal fondé a condamné la STB à lui restituer les bons en question ou la valeur équivalente, ce jugement fait l'objet d'un appel en cours.

4.1.7 _ Garantie de l'Etat au profit de la Banque Franco-Tunisienne :

La Banque Franco-Tunisienne BFT détenue par la STB à concurrence de 78,18% a bénéficié de la garantie de l'Etat à hauteur de 201 Millions de dinars pour le refinancement BCT et 140 Millions de dinars pour l'emprunt accordé par les banques, dont 70 Millions de dinars par la STB.

La garantie de l'Etat couvre environ 80% du passif de la BFT.

5. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 5.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 279 765 mDT au 31/12/2016 contre 229 512 mDT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Caisse	40 710	42 895
Caisse dinars	36 167	39 708
Caisse devises	4 543	3 187
BCT	239 055	186 613
BCT dinars	15 190	32 956
BCT devise	223 796	153 657
CCP	65	0
TGT et Reprise de liquidité	4	4
Total	279 765	229 512

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	695 579 337	72 231 998	724 412 456	33 083 062
Plus d'un trimestre	60 117 149	22 475 932	83 324 129	2 814 866
Plus d'un semestre	8 793 306	7 358 556	10 511 524	5 685 950
Plus d'un an	67 264 856	53 240 192	46 145 071	56 514 068
TOTAL	831 754 649	155 306 677	864 393 180	98 097 946

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
AED	Moins d'un trimestre	7 287				7 287	0	0,626	4 562	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,626	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	87 618	140 000	87 618	140 000	0,626	54 849	87 640
	Plus d'un an	0	191	13 362	52 950	13 362	53 141	0,626	8 364	33 266
		7287	191	100 979	192 950	108 266	193 141		67 775	120 906
CHF	Moins d'un trimestre	54	0	0	40 054	54	40 054	2,261	123	90 562
	Plus d'un trimestre	72	0	0	32	72	32	2,261	164	72
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	2,261	0	0
	Plus d'un an	1 682	1 325	112 261	1 191	113 944	2 516	2,261	257 627	5 689
		1 809	1 325	112 261	41 277	114 070	42 602		257 913	96 324
DKK	Moins d'un trimestre					0	0	0,326	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,326	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,326	0	0
	Plus d'un an	7	101	0	520	7	621	0,326	2	203
		7	101	0	520	7	621		2	203
EURO	Moins d'un trimestre	20 463 604	5 305 281	39 010 846	19 984 326	59 474 450	25 289 607	2,430	144 522 914	61 453 745
	Plus d'un trimestre	6 467 274	6 471 666	871 801	1 704 384	7 339 076	8 176 050	2,430	17 833 954	19 867 801
	Plus d'un semestre	9 100 942	6 468 830	1 261 377	147 638	10 362 319	6 616 468	2,430	25 180 435	16 078 017
	Plus d'un an	27 077 016	2 620 469	2 873 942	694 012	29 950 958	3 314 480	2,430	72 780 827	8 054 187
		63 108 837	20 866 245	44 017 965	22 530 360	107 126 802	43 396 605		260 318 130	105 453 750
GBP	Moins d'un trimestre	3 548 672	2 624 756	3 410 237	1 200 066	6 958 909	3 824 822	2,841	19 770 259	10 866 320
	Plus d'un trimestre	187	0	3 669 536	1 290 000	3 669 723	1 290 000	2,841	10 425 684	3 664 890
	Plus d'un semestre	2 924	26	2 983	0	5 907	26	2,841	16 783	74
	Plus d'un an	2 497 121	90 896	248 527	42 235	2 745 648	133 131	2,841	7 800 385	378 224
		6 048 904	2 715 678	7 331 283	2 532 301	13 380 187	5 247 979		38 013 111	14 909 509
JPY	Moins d'un trimestre	0	0	0	1 189 200	0	1 189 200	0,020	0	23 784

	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,020	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,020	0	0
	Plus d'un an	51 051	1	0	378 476	51 051	378 477	0,020	1 021	7 570
		51 051	1	0	1 567 676	51 051	1 567 677		1 021	31 354
KWD	Moins d'un trimestre					0	0	7,512	0	0
	Plus d'un trimestre	45	3 000	0	0	45	3 000	7,512	339	22 536
	Plus d'un semestre	0	3 000	0	0	0	3 000	7,512	0	22 536
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	7,512	0	0
		45	6 000	0	0	45	6 000		339	45 072
NOK	Moins d'un trimestre	0	0	288 150	1 440 000	288 150	1 440 000	0,267	76 936	384 480
	Plus d'un trimestre	0	1 000 019	240 125	0	240 125	1 000 019	0,267	64 113	267 005
	Plus d'un semestre	552 274	1 070 015	290 835	1 090 000	843 109	2 160 015	0,267	225 110	576 724
	Plus d'un an	126	143 314	26	500	152	143 814	0,267	41	38 398
		552 400	2 213 348	819 136	2 530 500	1 371 536	4 743 848		366 200	1 266 607
QAR	Moins d'un trimestre					0	0	0,631	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,631	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,631	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,631	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
SAR	Moins d'un trimestre					0	0	0,613	0	0
	Plus d'un trimestre	34	25 650	0	20	34	25 670	0,613	21	15 736
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,613	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,613	0	0
		34	25 650	0	20	34	25 670		21	15 736
SEK	Moins d'un trimestre	0	0	0	375 000	0	375 000	0,254	0	95 250
	Plus d'un trimestre					0	0	0,254	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,254	0	0
	Plus d'un an	79	0	11 567	700	11 646	700	0,254	2 958	²
		79	0	11 567	375 700	11 646	375 700		2 958	95 428

USD	Moins d'un trimestre	33 748 192	819 510	2 495 173	18 486 175	36 243 365	19 305 685	2,339	84 773 231	45 155 997
	Plus d'un trimestre	819 122	111 712	3 521 206	4 604 142	4 340 328	4 715 853	2,339	10 152 028	11 030 381
	Plus d'un semestre	15 034 308	5 304 329	3 500	8 025 016	15 037 808	13 329 345	2,339	35 173 434	31 177 338
	Plus d'un an	39 492 621	38 883 587	17 017 602	10 167 066	56 510 223	49 050 653	2,339	132 177 412	114 729 477
		89 094 243	45 119 138	23 037 482	41 282 398	112 131 725	86 401 536		262 276 105	202 093 193

Ratio de liquidité :

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité de 60% durant l'année 2015 et de 70% durant l'année 2016. La STB a affiché les ratios de liquidité suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
RATIO DE LIQUIDITE	199.25%	169,4%

Note 5.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 301 566 mDT au 31/12/2016 contre 235 090 mDT au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	En mDT	
description	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur les établissements bancaires	115 066	87 555
comptes courants des banques résidentes	2	2
comptes courants des banques non résidentes	114 105	85 074
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	959	2 479
Prêts aux établissements bancaires	169 162	138 223
Prêts sur le marché monétaire en dinars	122 000	75 200
Prêts sur le marché monétaire en devises	47 162	63 023
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	12 429	4 993
Créances rattachées	4 909	4 318
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	58	28
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	4 851	4 290
Total	301 566	235 090

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVIS ES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	731	0	0	0	731	0	0.021	15	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	1 383 874	2 836 775	24 075 965	56 020 441	25 459 839	58 857 216	2.430	61 867 408	143 023 035
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	94 400	266	0	0	94 400	266	0.020	1 888	5
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1.595	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	1 251	534	2 000	0	3 251	534	0.267	868	143
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	220				220	0	0.613	135	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	5 166	178	700	0	5 866	178	0.254	1 490	45
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	8 877	452	691	0	9 567	452	2.261	21 632	1 022
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK	1 871	0	0	0	1 871	0	0.326	610	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	407	0	0	0	407	0	0.626	255	0
									61 894 301	143 024 251

SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 463	0	0	0	1 463	0	0.021	31	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	641 424	774 918	239 566	612 690	880 990	1 387 608	2.430	2 140 806	3 371 888
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	229 981	1 812	0	89	229 981	1 901	0.020	4 600	38
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1.595	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK	2 350	1 336	2 500	0	4 850	1 336	0.267	1 295	357
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	375	0	0	0	375	0	0.613	230	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	6 735	3 530	3 636	30	10 371	3 560	0.254	2 634	904
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	14 633	2 807	1 276	1 933	15 909	4 740	2.261	35 971	10 718
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	1 216	0	0	0	1 216	0	0.626	761	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	3 780	815	0	0	3 780	815	0.326	1 232	266
									2 187 559	3 384 171

SUP A 12 MOIS	DZD	294 747	256 058	22 414	54 880	317 161	310 938	0.021	6 660	6 530
SUP A 12 MOIS	EUR	25 016 320	112 075 871	104 195 818	188 389 982	129 212 138	300 465 854	2.430	313 985 497	730 132 024
SUP A 12 MOIS	JPY	2 417 165	589	49 373	4 631	2 466 538	5 221	0.020	49 331	104
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	697 121	839 111	1 076 576	1 189 131	1 773 697	1.595	1 896 665	2 829 047
SUP A 12 MOIS	NOK	4 663	2 020	31 654	1 335	36 317	3 355	0.267	9 697	896
SUP A 12 MOIS	SAR	81 707	411	12 526	49 020	94 233	49 431	0.613	57 765	30 301
SUP A 12 MOIS	SEK	26 413	11 665	55 757	4 479	82 170	16 143	0.254	20 871	4 100
SUP A 12 MOIS	CHF	91 751	445 445	584 955	1 027 948	676 707	1 473 393	2.261	1 530 034	3 331 342

SUP A 12 MOIS	AED	593	272	5	30 306	598	30 578	0.626	374	19 142
SUP A 12 MOIS	DKK	15 621	2 896	13 327	2 184	28 948	5 080	0.326	9 437	1 656
									317 566 330	736 355 142

(1) Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2016

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	115 066	0	0	0	115 066
comptes courants des banques résidentes	2	0	0	0	2
comptes courants des banques non résidentes	114 105	0	0	0	114 105
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	959	0	0	0	959
Prêts aux établissements bancaires	147 656	21 506	0	0	169 162
Prêts sur le marché monétaire en dinars	122 000	0	0	0	122 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	25 656	21 506	0	0	47 162
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	1 445	2 761	8 223	0	12 429
Total	264 167	24 267	8 223	0	296 657

(2) ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres:

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	autres	total
Créances sur les établissements bancaires	12 228	0	102 838	115 066
comptes courants des banques résidentes	0	0	2	2
comptes courants des banques non résidentes	12 228		101 877	114 105
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	0	0	959	959
Prêts aux établissements bancaires	78 069	0	91 093	169 162
Prêts sur le marché monétaire en dinars	70 000	0	52 000	122 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	8 069		39 093	47 162

Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	0	0	12 429	12 429
Total	90 267	0	206 360	296 657

(3)ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient éligibles ou non au refinancement de la BCT

Description	Eligibles au refinancement de la BCT	Non éligibles aux refinancement de la BCT	TOTAL
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	296 657	296 657

(4)ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

description	Matérialisés par des titres du marché interbancaire	Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	Total
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	296 657	296 657

L'applicatif dédié à la gestion des prêts en devises ne permet pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 5.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2015 et 2016 se présente comme suit :

Libellé	En mDT	
	31/12/2016	31/12/2015
- Comptes courants débiteurs	928 195	885 175
- Crédits sur ressources spéciales	274 047	270 645
- Les créances prises en charge par l'Etat	35 063	39 334
- Bonification prise en charge par l'Etat	10 071	12 019
- Comptes courants associés	187 245	192 014
- Autres concours à la clientèle	6 806 006	6 452 154
- Créances à abandonner	3 562	3 562
- Créances rattachées	57 894	42 890
<i>Total Brut</i>	8 302 083	7 897 793
Provisions	1 475 113	1 401 082
- Provisions sur comptes courants	246 744	240 061
- Provisions sur ressources spéciales	138 833	138 194
- Provisions sur autres concours à la clientèle	972 856	906 160
- Provisions sur comptes courants associés	60 961	60 459
- Provisions sur créances à abandonner	455	455
- Provisions collectives	55 264	55 753
- Agios réservés	1 257 249	1 144 891
- Agios réservés sur comptes courants	88 739	78 285
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	1 029 119	936 370
- Agios réservés sur comptes courants associés	38 201	38 391
- Agios réservés sur ressources spéciales	78 957	79 514
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	19 126	9 224
- Produits perçus d'avance	12 695	10 379
<i>Total Net</i>	5 557 026	5 341 440

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2016 est la suivante :

En mDT

Libellé	Encours Bruts	Prov. Individuelle s	Prov. additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	928 195	- 186 281	- 60 463	- 88 739		592 712
C/ Ressources spéciales	274 047	-52 743	-86 090	- 78 957		56 257
Comptes courants associés	187 245	-45 705	-15 256	- 38 201		88 083
Autres conc. à la clientèle	6 851 140	-471 152	-501 704	- 1029 119	-12 695	4 836 470
Créances à abandonner	3 562	-455		-3 107		0
Créances rattachées	57 894			-19 126		38 768
Total	8 302 083	-756 335	-663 513	-1 257 249	-12 695	5 612 290
Provisions collectives						-55 264
Encours net						5 557 026

Le système d'information de la banque n'assure pas la traçabilité, le recoupement et le contrôle des soldes des comptes « Produits perçus d'avance » se rapportant aux crédits à la clientèle. Cependant, des ajustements sont effectués pour l'estimation de ces soldes en fin d'exercice, sur la base de situations extra-comptable du portefeuille.

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

En mDT

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
C/C Débiteurs	928 195				928 195
Autres concours à la clientèle	1 298 909	1 003 755	2 000 679	706 885	5 010 228
Crédits sur ressources spéciales	961	5 322	25 842	14 230	46 355
Total	2 228 064	1 009 077	2 026 521	721 115	5 984 777

Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

En mDT

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Agios réservés sur C/C	88 739	78 285
Agios réservés sur Avals et Cautions	6 266	7 057
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	187 943	181 816
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	241 826	205 710
Agios réservés sur crédits garantis par l'Etat	2 895	3 174
Agios réservés sur Ressources Spéciales	78 957	79 514
Agios réservés sur C/C Associés	38 201	38 391
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	590 189	538 613
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	19 126	9 224
<i>Sous Total</i>	1 257 249	1 144 891
Agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat	6 716	7 570
<i>Total</i>	1 263 965	1 152 461

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 590 189 mD.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

Les agios réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agios réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agios réservés sur les autres engagements.

Les comptes des provisions ont connu les mouvements suivants au cours de l'exercice 2016

En mDT

Désignation	Montant
SOLDE AU 31/12/2015	1 799 583
Dotations aux provisions sur engagements	44 563
Dotations aux provisions additionnelles sur engagements	77 973
Dotations aux provisions sur titres	4 947
Dotations aux provisions pour risques et charges	26 025
Reprises des provisions sur engagements	-34 199
Reprises des provisions additionnelles sur engagements	-7 589
Reprises des provisions collectives	-489
Reprises des provisions sur titres	-24 808
Reprises des provisions pour risques et charges	-2 163
SOLDE AU 31/12/2016	1 883 843

Note 5.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

Note 5.3.2 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2016, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 70 496 mDT.

Ainsi, et pour l'exercice clôt le 31/12/2016 le solde des provisions additionnelles s'élève à 686 492 mDT.

Note 5.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2016 à 55.264 millions de dinars.

Elle se détaille comme suit :

ACTIVITE	CLASSES 0&1 DEC2016	TX MIG MOYEN 2011/2015	FACTEUR SCALAIRE 2015/2016	TX DE PROV CORR	PROV COLLECTIVE DEC2016
AGRICULTURE	58 815 666	7.49%	2.15	37.43%	3 554 754
AUTRES INDUSTRIES	7 493 770	48.16%	4.10	37.22%	5 512 718
AUTRES SERVICES	859 977 861	2.02%	1.01	31.96%	5 586 358
BATIMENT & T.P	445 568 753	2.10%	0.73	20.31%	1 384 454
COMMERCE	696 611 223	3.55%	0.93	33.41%	7 685 985
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1 360 869 273	2.80%	1.19	25.69%	11 673 866
PROMOTION IMMOBILIERE	213 982 024	3.69%	1.23	15.00%	1 454 657
TOURISME	378 563 865	16.37%	0.80	20.00%	9 915 254
AUTRES	59 564 508	1.89%	0.96	44.48%	481 176
CONSOMMATION	1 218 452 986	0.71%	1.92	30.00%	4 989 967
HABITAT	339 341 789	1.84%	1.08	45.17%	3 024 479
					55 263 668

Note 5.3.4 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont :

- Les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 35 349 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

Note 5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 1 066 542 mDT au 31/12/2016 contre 814 370 mDT au 31/12/2015. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

<i>Libellé</i>	31/12/2016	31/12/2015
<i>TITRES DE TRANSACTION</i>	20 879	103 305
Bons de trésor à court terme	21 450	104 474
Intérêts perçus d'avance	- 571	- 1 169
Actions	0	0
<i>TITRES DE PLACEMENTS</i>	1 045 663	711 065
Bons de trésor assimilables	1 009 974	690 429
Créances rattachées	35 689	20 636
Dépréciation des bons de trésor assimilables	0	0
<i>Total</i>	1 066 542	814 370

Note 5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres est passée de 299 204 mDT au 31/12/2015 à 354 612 mDT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Titres d'investissement	156 918	96 205
- Fonds gérés SICAR	79 374	80 153
- Fonds commun de Placement	22 740	22 740
- Titres de participation	96 346	100 689
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	48 339	85 841
- Parts dans les entreprises liées	141 959	123 709
- Sociétés en liquidation	30	547
- Participations en rétrocession	19 709	20 657
- Créances et dettes rattachées	3 506	2 868
<i>Valeur Brute</i>	568 921	533 409
Provisions	214 309	234 205
<i>Valeur Nette</i>	354 612	299 204

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	Solde au 31/12/2015	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	Reclassement (+)	reclassement (-)	Solde au 31/12/2016
Titres d'investissement	96 205	64 560	3 847	0	0	0	156 918
Fonds gérés Sicar	80 153		30	-749	0		79 374
Fonds commun de placement	22 740						22 740
Titres de participation	100 689	720	4 209			854	96 346
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	85 841	2 000	2 136			37 366	48 339
Parts dans les entreprises liées	123 710		0	0	18 249	0	141 959
Société en liquidation	547		517				30
Participation en rétrocession	20 657	0	948	0	0	0	19 709
Total	530 542	67 280	11 686	-749	18 249	38 220	565 415

La ventilation des titres au 31/12/2016 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	total
Portefeuille titres investissement	19 136	546 279	565 415

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2016 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	En mDT Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,4%	33 801	33 801	0
STB SICAR	55,8%	10 905	0	10 905
STB INVEST	94,4%	34 676		34 676
STB-FINANCE (Ex-SOFIGES)	61,3%	4 749		4 749
BFT	78,2%	3 535	3 535	0
_ SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,8%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,9%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,2%	3 221		3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,3%	2 488	2 488	

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,7%	7 461		7 461
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 105	895

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 79 375 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 49 572 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Restitutions fonds	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2016
FG STB 1	8 000	2 127		-1 147	4 726
FG STB 2	8 000	4 331		1 461	5 130
FG STB 3	5 000	2 077		1 126	4 049
FG STB 4	6 500	2 008		1 519	6 011
FG STB 5	6 824	2 633		1 854	6 045
FG STB 6	2 707	1 085		441	2 063
FG STB 7	800	140		134	794
FG STB 8	6 752	1 370	31	1079	6 430
FG STB 9	4 800	519		549	4 830
FG STB 10	8 748	186		277	8 839
FG STB 11	6 000			1 237	7 237
FG STB 12	9 898			1 727	11 625
FG STB 13	10 000	10 000		0	0
FG ID 1	2 000	1 630		866	1 236
FG ID 2	2 000	957		219	1 262
FG ID 3	5 436	2 839		1 235	3 832
FG ID 4	360	28		40	372
FG ID 5	1 133	173		313	1 273
FG ID 6	4 000	1 023		643	3 620
Total	98 958	35 577	31	16 025	79 375

Au 31 Décembre 2016, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

En mDT

Fonds Gérés	Titres de participations à r�troceder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds g�r�s STB 1 (1999)	2 216	2 094	83
Fonds g�r�s STB 2 (2000)	4 875	299	149
Fonds g�r�s STB 3 (2001)	2 483	1 000	395
Fonds g�r�s STB 4 (2002)	6 226		646
Fonds g�r�s STB 5 (2003)	5 202	231	907
Fonds g�r�s STB 6 (2005)	2 061	80	874
Fonds g�r�s STB 7 (2006)	225	390	238
Fonds g�r�s STB 8 (2007)	2 943	382	3829
Fonds g�r�s STB 9 (2008)	4 408		800
Fonds g�r�s STB 10 (2008)	8 544		319
Fonds g�r�s STB 11 (2009)	5 371	83	2 602
Fonds g�r�s STB 12 (2009)	6 066	1 526	2 244
FG 1 ID SICAR (2002)	1 289		6
FG 2 ID SICAR (2002)	1 639		6
FG 3 ID SICAR (2003)	3 874	140	53
FG 4 ID SICAR (2005)	358		31
FG 5 ID SICAR (2006)	951		355
FG 6 ID SICAR (2007)	3 003		706

Note 5.6 – Valeurs immobilis es

Les valeurs immobilis es nettes s' l vent   99 183mDT au 31/12/2016. Les mouvements enregistr s au cours de l'exercice 2016 se d taillent comme suit

Libell�	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisition/ Cession 2016	Valeur Brute au 31/12/2016	Amort. Au 31/12/2015	Dotaton / R�gul. 2016	Sortie Amort actif 2016	Amort 31/12/2016	Valeur Nette au 31/12/2016
Immobilisations Incorporelles	14 133	2 244	16 377	12 475	1 889	0	14 364	2 013
Logiciel informatique	14 076	2 244	16 320	12 475	1 889		14 364	1 956
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Immobilisations Corporelles	204 391	16 143	220 534	118 000	5 366	0	123 366	97 170
Terrains	17 773	0	17 773		0			17 773
Constructions	75 056	0	75 056	30 006	1 205		31 211	43 845
Mobilier de bureaux	5 694	241	5 935	5 041	225		5 266	669
Mat�riel de transport	1 161	0	1 161	921	0	0	921	240

Matériel informatique	32 360	2 679	35 040	32 206	1 439	0	33 645	1 397
Matériel de communication	2 985	17	3 002	1 927	127		2 054	948
Matériel de bureaux	16 042	164	16 206	15 217	321		15 538	668
Matériel de sécurité	2 926	403	3 329	2 320	100		2 420	909
Matériel de climatisation	5 189	269	5 458	4 318	217		4 535	923
Agencements, amén. et instal.	36 010	499	36 509	23 787	1 534		25 321	11 188
Mob- bureau hors expl	32	0	32	29	1		30	2
Mat-outil hors exploit	330	42	372	302	10		312	60
Immeubles hors exploit	8 420	9 861	18 281	1 926	187		2 113	16 168
Constructions en cours	412	1 968	2380	0	0		0	2 380
Imm. En attente affectation	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	218 524	18 387	236 911	130 475	7 253	0	137 728	99 183

La Banque n'a pas procédé en 2016 à l'inventaire physique de ses immobilisations. En outre, la Banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par la banque par nature d'immobilisations et par référence.

Note 5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2016, les autres postes d'actif totalisent 620 538 mDT contre 685 941 mDT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Prêts au personnel	148 891	138 621
-Charges sociales		
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147
- État, impôt et taxes	30 212	29 258
- Stock divers	1 751	1 916
- Différence de change à la charge de l'état	4 457	9 144
- Écart de conversion	0	21 893
- Siège, succursales et agences (1)	5 100	39 954
- Comptes de régularisation actif	273 241	311 887
- Valeurs présentées à la compensation	47 031	36 908
- Effets financiers en recette	107	107
- Débits à régulariser	1 848	1 291
- Charges payées d'avance	918	727
- Produits à recevoir	1 082	3 100
- Créances cédées	2 136	2 136
- Différence PF encaissement exigible après encaissement	0	573
- Autres	100 617	85 279
TOTAL	620 538	685 941

(1) Les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 6 572mD. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2015, de 50% pour les suspens du premier semestre 2016 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2016.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	provision 31/12/2015	reprises 2016	dotation 2016	provision au 31/12/2016
- Prêts au personnel	1 731			1 731
- État, impôt et taxes	830			830
- Stock divers	29			29
- Écart de conversion	7 641			7 641
- Siège, succursales et agences (1)	8 064	1907	0	6 157
- Comptes de régularisation actif	7 753	0	381	8 134
- Valeurs présentées à la compensation	11			11
- Effets financiers en recette	111			111
- Débits à régulariser	849	0	212	1 061
- Charges payées d'avance	134			134
- Produits à recevoir	0			
- Créances cédées	2 137			2 137
- Différence PF encaissement exigible après encaissement (2)	442	2		440
Autres	21 569	254	935	22 250
TOTAL	51 301	2 163	1 528	50 666

Note 5.8 – Banque centrale et CCP

Au 31/12/2016 ce poste totalise 827 873mDT contre 312 780 mDT au 31/12/2015. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Appel d'offre	827 000	310 000
- Autres	380	2 670
- Dettes rattachées	493	110
Total	827 873	312 780

Note 5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2016 ce poste totalise 83 052 mDT contre 87 624 mDT au 31/12/2015. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements bancaires :	41 037	17 530
- Banques de dépôts	1	1
- Banques non résidentes	41 036	17 529
Emprunts interbancaires :	42 015	68 700
-Emprunt interbancaire dinars	42 000	68 700
-Emprunt interbancaire devises		
Dettes rattachées	15	1 394
Total	83 052	87 624

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	879	0	0	2 671	879	2 671	2.841	2 496	7 587
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD	0	0	0	0	0	0	7.512	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	12 446	3 610	3 740	1 878	16 186	5 488	1.709	27 663	9 380
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	287 626	36 098 245	60 165	1 621 841	347 791	37 720 085	2.339	813 483	88 227 280
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	279	0	0	0	279	0	0.227	63	0
									843 705	88 244 247
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	2 624	1 261	386	537	3 009	1 799	2.841	8 549	5 110
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	7 435	55 803	0	22 536	7 435	78 339	7.512	55 854	588 480
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	14 426	55 540	3 175	36 804	17 601	92 344	1.709	30 080	157 817
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	639 141	5 752 469	194 746	378 927	833 887	6 131 396	2.339	1 950 462	14 341 336
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	482	70 528	424	46 871	906	117 400	0.227	206	26 650
									2 045 150	15 119 391
SUP A 12 MOIS	GBP	472 600	2 718 750	1 788 244	1 535 574	2 260 844	4 254 324	2.841	6 423 058	12 086 534
SUP A 12 MOIS	KWD	96	0	0	22 663	96	22 663	7.512	721	170 244
SUP A 12 MOIS	MRO	0	1 930	0	34 864	0	36 794	0.006	0	221
SUP A 12 MOIS	CAD	544 175	552 352	1 096 795	2 468 204	1 640 971	3 020 556	1.709	2 804 419	5 162 130
SUP A 12 MOIS	USD	38 524 009	125 211 549	47 876 288	124 219 222	86 400 296	249 430 770	2.339	202 090 293	583 418 572
SUP A 12 MOIS	MAD	44 817	32 393	9 656	31 849	54 473	64 242	0.227	12 365	14 583
									211 330 857	600 852 283

(1) Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées)

(1.1) selon la durée résiduelle au 31/12/2016

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	41 037	0	0	0	41 037
Banques de dépôts	1	0	0	0	1
Banques non résidentes	41 036	0	0	0	41 036
Emprunts auprès des établissements financiers	42 000	0	0	0	42 000
Emprunts en dinars	42 000	0	0	0	42 000
Emprunts en devises	0	0	0	0	0
Total	83 037	0	0	0	83 037

(1.2) selon la nature de la relation au 31/12/2016

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	autres	total
Comptes à vue des établissements financiers	0	0	41 037	41 037
Banques de dépôts	0	0	1	1
Banques non résidentes	0	0	41 036	41 036
Emprunts auprès des établissements financiers	0	0	42 000	42 000
Emprunts en dinars	0	0	42 000	42 000
Emprunts en devises	0	0	0	0
Total	0	0	0	83 037

(1.3) selon la matérialisation ou non des emprunts par des titres du marché interbancaires

Description	Matérialisés par des titres	Non matérialisés par des titres	Total
Emprunts auprès des établissements financiers	0	42 000	42 000

Note 5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 443 231 mDT au 31/12/2016 contre 5 285 081 mDT au 31/12/2015. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue(*)	1 466 245	1 329 617
Dépôts épargne	2 320 327	2 191 282
Compte à terme	439 800	528 267
Comptes en dinars convertibles(*)	82 807	75 484
Dépôts en devises	381 064	387 625
Placements en devises	153 806	154 226
Bons de caisse	337 020	347 028
Autres sommes dues à la clientèle	162 253	130 449
Dettes rattachées	(6 791)	(4 897)
Certificats de dépôts	106 700	146 000
Total	5 443 231	5 285 081

Les applicatifs utilisés pour la gestion des placements clientèles en devises et en dinars ne permettent pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

(*)Les comptes en dinars des non-résidents libyens ont été reclassés parmi les dépôts à vue, l'information au 31/12/2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité (535mdt).

Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées:

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	1 996 100	87 822			2 083 922
Dépôts à vue dinars	1 466 244				1 466 244
Comptes en dinars convertibles	82 807				82 807
Comptes en devises	381 064				381 064
Placement en devises	65 985	87 822			153 807
Dépôts épargne	2 274 575		45 752		2 320 327
Comptes spéciaux d'épargne	2 274 575				2 274 575
Autres comptes d'épargne			45 752		45 752
Dépôts à terme	328 619	242 275	312 476	150	883 520
Compte à terme	176 768	102 124	160 908		438 800
Bons de caisse	62 651	123 151	151 068	150	337 020
Certificats de dépôts	89 200	17 000	500		106 700
Autres sommes dues à la clientèle	162 253				162 253
Total	4 761 547	330 097	358 228	150	5 450 022

Note 5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 354 291 mDT au 31/12/2016 contre 444 035mDT au 31/12/2015 et se répartit comme suit:

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires & privés	154 422	240 344
Ressources spéciales	190 069	189 898
Ressources budgétaires	34 608	27 478
Ressources extérieures	155 461	162 420
Intérêts sur emprunts obligataires	6 788	9 638
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 624	3 767
Dettes rattachées	388	388
Total	354 291	444 035

(a) Emprunts obligataires & privés

(1) Ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2016

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	21 386	12 491	77 769	42 776	154 422

(2) Ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme

Description	Solde 31/12/2015	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 31/12/2016
Emprunt long terme	170 544	0	49 999	0	120 545
Emprunt court terme	69 800	0	35 923	0	33 877
Total	240 344	0	85 922	0	154 422

(b) Ressources spéciales

(1) Ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle au 31/12/2016

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
ressources spéciales	3 879	102 715	26 195	57 280	190 069

(2) Ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme

Description	Solde 31/12/2015	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 31/12/2016
Ressources long terme	160 580	9 907	9 736	-77 276	83 475
Ressources court terme	29 318	0	0	-77 276	106 594
Total ressources	189 898	9 907	9 736	0	190 069

Note 5.12 – Autres passifs

Ce poste totalise 834 180 mDT au 31/12/2016 contre 868 424 mDT au 31/12/2015 :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour passifs et charges (1)	196 211	166 121
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	21 301	20 429
Effets financiers non échus (3)	204 486	251 531
Agios réservés pris en charge par l'État	6 716	7 570
Charges à payer	42 216	40 689
Créditeurs divers	2 595	2 414
Suspens à régulariser	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	11 732	5 452
Comptes de régularisation-Passif	111 089	114 068
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	206 912	236 545
Ecart de conversion (4)	5 386	0
Autres crédits	336	361
Crédits à régulariser	3 338	3 609
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 719	13 720
Différence PF encaissement exigible après encaissement (5)	2 228	0
Total	834 180	868 424

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2016 s'élèvent à 196 211 mDT contre 166 121 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 31/12/2015	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 31/12/2016
Prov sur E/S	36 958	-1 641	8 822	- 954	43 185
Prov pour départ à la retraite	26 464		24 376		50 840
Prov pour risques divers	102 699	-2 163	1 650		102 186
Total	166 121	-3 804	34 848	-954	196 211

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

	En mDT	
Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
TVA	2 113	1 492
Retenues à la source	8 632	9 566
Fonds de péréquation de change	7 185	6 991
Autres	3 371	2 380
Total	21 301	20 429

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

	En mDT	
Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
Effets financiers moyen terme non échus	88 061	76 863
Effets financiers court terme non échus	88 415	146 368
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	27 463	27 754
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	546
Total	204 486	251 531

(4) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

(5) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde créditeur de 2 228 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	-120 407
Valeurs exigibles après encaissement	122 635
Total	2 228

Note 5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Description	Capital	Dotation de l'état	primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régimes spécial	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves Pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres (1)	Résultats reportés	Modification comptable	résultat de la période	Totaux
Solde au 31/12/2015 avant affectation	776875	117000	142663	12430	49479	196906	9974	8197	45028	-5478	37324	-87666	-640110	33042	695663
Affectation résultat 2015												33042		-33042	0
imputation sur le capital															
autres imputations								455		-31					424
Résultat au 31/12/2016														40518	40518
solde au 31/12/2016	776875	117000	142663	12430	49479	196906	9974	8652	45028	-5509	37324	-54624	-640110	40518	736605

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT).

Note 5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La STB a bénéficié de cette dotation au titre de la mise en jeu de la garantie de l'État en matière de remboursement des échéances des lignes des crédits extérieures suivantes :

Ligne	Encours 2011	Encours 2010	Échéances payées en 2011		Échéances à payer 2012-2014		Garantie de l'État	
			Principal	Intérêt	Principal	Intérêt	Principal	Intérêt
EMP BEI P . G .E.T.II/ BNDT	15 498	17 801	2 303	961	7 715	2 072	10 018	3 033
EMPRT . BAD 6/ EX –BNDT	18	35 900	17 950	648	17 950	643	35 900	1 291
EMP GSI /EX BNDT	95 624	95 624	-	4 542	-	13 626	-	18 169
EMP BAD 7EME LIGNE BDET	37 974	48 824	10 850	2 102	32 550	3 347	43 399	5 449
Total	149 115	198 149	31 102	8 253	58 215	19 688	89 317	27 941

6. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

Note 6.1 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 Décembre 2016 des éléments suivants :

	En mDT	
Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	634 782	557 202
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	506 369	358 646
<i>Total cautions, avals et autres garanties données</i>	1 141 151	915 848
Crédits documentaires et acceptations import	285 249	176 111
Crédits documentaires et acceptations export	50 306	49 837
<i>Total crédits documentaires</i>	335 555	225 948
<i>Total passifs éventuels</i>	1 476 705	1 141 796

Les comptes des engagements hors bilan ne sont pas justifiés et ne reflètent pas d'une manière fiable et exhaustive les engagements réels de la banque. Par conséquent et afin de pallier à cette situation, l'état des engagements hors bilan est élaboré à partir des déclarations extra-comptables.

Note 6.2– Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 Décembre 2016 à 133 127mDT contre 79 614mDT au 31 Décembre 2015.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement	128 194	76 531
Engagements sur titres	4 933	3 083
<i>Total</i>	133 127	79 614

Note 6.3–Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 Décembre 2016 à 1 418 553 mDT contre 1 259 963 mDT au 31 Décembre 2015 :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	556 908	409 731
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	12 066	10 359
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	585 207	548 587
Garanties reçues de la clientèle	264 372	291 286
<i>Total</i>	1 418 553	1 259 963

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 374 209 mDT contre à 382 720 mDT au 31 Décembre 2015 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	15 667	16 552
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	4 642	4 988
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	11 025	11 564
Intérêts sur créances sur la clientèle	342 546	351 816
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	54 205	52 114
Intérêts sur crédit à la clientèle	288 341	299 702
Revenus assimilés	15 996	14 352
Total	374 209	382 720

Note 7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2016 à 71 548mDT contre 55 694mDT au 31 Décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Chèques, effets, virements et tenue de compte(*)	27 874	24 652
Opérations sur titres	531	478
Opérations de change	8 175	7 987
Opérations de commerce extérieur	1 760	1 634
Coffre-fort	35	33
Études	13 496	5 790
Autres(*)	19 677	15 120
Total	71 548	55 694

(*)Les commissions sur virements reçus ont été reclassées parmi les commissions chèques, effets, virements et tenue de compte, l'information au 31/12/2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité (125mdt).

Note 7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 65 634 mDT contre 50 179mDT au 31 Décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Gains/Pertes nets sur titres de transaction	-13 334	9 968
Gains nets sur titres de placement	57 772	22 715
Gains nets sur opérations de change	21 196	17 496
Total	65 634	50 179

Les pertes nettes sur titres de transaction sont répartis comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Plus-value de cession de titres	1 898	320
Plus-value de réévaluation des titres	25 698	4 278
Moins-value de cession de titres	-3	-27
Moins-value de réévaluation des titres	-42 494	-1 522
Intérêts sur BTC	1 563	6 918
Total	-13 334	9 968

Les gains nets sur titres de placement sont répartis comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés	57 772	22 715
Dividendes et revenus assimilés	0	0
Total	57 772	22 715

Note 7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 16 287 mDT contre 15 544 mDT au 31 Décembre 2015 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	6 779	5 900
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	9 508	9 644
Total	16 287	15 544

Au 31/12/2016, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises se présente comme suit :

Description	Entrepris es liées	Entreprises associées	Participatio ns	Autres	Total
Dividendes	962	4208	3599	41	8 810
Jetons de présence	52	49	121	12	234
Revenus Sicar	464	0	0	0	464
Total	1 478	4 257	3 720	53	9 508

Note 7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 214 177 mDT contre 230 566 mDT au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires	27 673	34 395
Opérations avec la clientèle	166 370	171 771
Emprunts et ressources spéciales	19 741	24 033
Autres intérêts et charges	393	367
Total	214 177	230 566

Note 7.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-44 563	-55 859
Dotations aux provisions additionnelles	-77 973	-85 176
Dotations aux provisions collectives	0	0
Créances passées par pertes	-1 111	-1 677
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	34 200	42 746
Reprises sur provisions additionnelles	7 589	10 847
Reprises sur provisions collectives	489	0
Reprises d'agios réservés sur créances abandonnées	0	543
Dotations aux provisions pour risques et charges	-26 025	-3 108
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 163	5 865
Total en mDT	-105 232	-85 819

Note 7.7 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2016, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-3 925	-14 663
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-1 022	-5 698
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	-303	1 565
Pertes sur fonds SICAR	-5	0
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	23 285	2 211
Pertes sur titres de participations	-31 739	-
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 523	859
Total en mDT	-12 186	-15 726

Note 7.8 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2016 un total de 6 058 mDT contre 5 898 mDT au 31/12/2015, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des immeubles	1 015	955
Intérêts sur crédits au personnel	4 950	4 864
Autres produits accessoires	93	79
Total	6 058	5 898

Note 7.9 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2016 un total de 114 219 mDT contre 106 673 mDT au 31 Décembre 2015, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du personnel	87 774	81 828
Charges sociales	24 529	22 900
Autres charges liées au personnel	1 916	1 945
Total	114 219	106 673

Note 7.10 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2016 un total de 33 605 mDT contre 24 992 mDT au 31 Décembre 2015, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Loyer	3 318	2 986
Entretiens et réparations confiés à des tiers	7 507	3 474
Travaux et façons exécutés par des tiers	6 438	4 335
Primes d'assurance	451	417
Autres	2 062	1 925
Impôts et taxes	1 264	1 445
Fournitures faites à l'entreprise	1 682	1 756
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	1 237	1 839
Transport et déplacement	491	295
Frais divers de gestion	9 155	6 520
Total	33 605	24 992

Notes 7.11 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de - 1 521 au 31/12/2016 à contre - 1 872 mDT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015
Correction de valeurs	-1 521	-1 872
Plus-value de cession	0	0
Moins-value de cession	0	0
Total	-1 521	-1 872

Note 7.12 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015 correspond au minimum d'impôt.

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note 8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d’exploitation

Les activités d’exploitation ont dégagé, au cours de l’exercice 2016, un flux de trésorerie net négatif de 346 660md.

Les principales variations se détaillent comme suit :

-Les produits d’exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 324 111md par rapport aux charges d’exploitation décaissées.

-Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 365 405 md.

-Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 160 044 md.

-les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 318 949 md.

-Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 114 498md.

-les autres flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation se sont soldés par un décaissement net de 6 795md.

Note 8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d’investissement

Les activités d’investissement ont dégagé au cours de l’exercice 2016, un flux net négatif de 64 874md compte tenu essentiellement des nouvelles souscriptions en emprunts obligataires pour un montant cumulé de 64 560mDT md, et d’autre part de l’acquisition d’immobilisations pour 18 387 md.

Note 8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement Les activités de financement ont dégagé, au cours de l’exercice 2016, un flux de trésorerie net négatif de 87 821 md.

Note 8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2016, un solde de -342 371 mDT contre 156 985 mDT au 31 Décembre 2015, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, CCP et reprise de liquidité	40 710	42 895
BCT (*)	-588 887	-126 169
Banques et organismes spécialisés	85 836	72 185
Prêts emprunts sur le marché monétaire	99 091	64 768
Titres de transactions	20 879	103 305
Total	-342 371	156 984

(*) Les montants inscrits dans la rubrique BCT correspondent à la différence entre les avoirs et les engagements de la banque envers la BCT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Tunisienne de Banque-STB- arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Banque – STB-, arrêtés au 31 décembre 2016, comportant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 8 279 232 KDT, des capitaux propres positifs de 736 605 KDT, et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 40 518 KDT, arrêté compte non tenu d'une dotation aux provisions additionnelles d'un montant de 44 336 KDT, en application de la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015, prévoyant des mesures exceptionnelles au profit des entreprises touristiques.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité, pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25000 KDT, et de 5 000KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB en couverture des risques encourus sur la clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur le résultat et sur les capitaux propres de la Banque.

4-2. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " Autres actifs " et HB " Engagements hors bilan " sont inférieurs au solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la Banque pour un montant net de 8 092 KDT. Cet écart négatif devrait être justifié par les structures de la Banque.

4-3. L'état des engagements hors bilan de la Banque, arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus pour des valeurs respectives de 1 609 832 KDT, et de 1 418 553 KDT. Il est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus par la Banque.

4-4. La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce, contrairement aux dispositions de la NCT n°23, relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.

4-5. Les rubriques du bilan : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes «Correspondants locaux» et le compte « BCT compte BDET/BNDT» présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.
(Se référer aux notes 3.1, 3.2 & 3.8 des états financiers.)

Par ailleurs, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 10 480KDT, et 16 293KDT et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises) et aux comptes liés à la télé-compensation.

Les travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens entamés par la Banque au cours de l'année 2014, ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. Il en découle que l'impact, des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice, ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-6. Les créances consolidées, prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2016, une valeur comptable de 35 349 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 26 804 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la Banque est de l'ordre de 8 545 KDT.

- 4-7. Le solde du compte « Réserves pour fonds social » s'élève au 31 décembre 2016 à 8 652 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à la même date à : 20154 KDT, soit une différence de : 11 502 KDT, due principalement aux changements successifs des règles de fonctionnement du fonds. Des travaux de justification de cette différence ont été entamés par les structures de la Banque au cours du mois de juin 2016, dont les résultats n'ont pas été traduits au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

- 4-8. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2016.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la Banque et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2016, à 99 183 KDT.

5. Opinion sur les comptes avec réserves

A notre avis et sous réserves de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.8, les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Tunisienne de Banque -STB- » ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- 6-1. Les capitaux propres de la Banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la Banque en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque au sens de l'article 4 de la même convention.

- 6-2. Ainsi qu'il est mentionné au niveau de la note aux états financiers n°4.1.6, la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à une personne physique étrangère réclamant la restitution de sept bons de caisse d'une valeur totale de sept millions de dollars américains, prétendant les avoir déposés auprès de l'ex Banque Nationale de Développement Touristique "BNDT". Un jugement en première instance a été prononcé à l'encontre de la STB la condamnant à restituer les sept bons de caisse

ou à défaut à verser la valeur équivalente, soit sept millions de dollars américains majorés des intérêts.

La banque a interjeté appel et la première audience est fixée pour le mois d'octobre 2017, aucune provision n'a été constatée à ce titre et ce en attendant l'issue finale de ce procès.

7. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

7-1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la gestion de l'exercice 2016.

7-2. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne, elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque.

7-3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque, eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 mai 2017

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GEM
Ali BEN MOHAMED**

**P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles, réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées au cours de l'année 2016 autres que la rémunération des dirigeants

1-1. La Banque a conclu avec sa filiale STB Moyens Généraux "STB MG" une convention de prestation de services portant sur le nettoyage de ses locaux et établissements. Les prestations de nettoyage sont facturées sur la base du salaire brut mensuel de chaque agent, majoré des charges patronales afférentes et des avantages accordés, ainsi que des frais du siège de la "STB MG".

La charge comptabilisée par la STB en 2016 et afférente à ces services est de : 3 244 KDT hors taxes.

1-2. La Banque a conclu avec sa filiale STB Sécurité et Gardiennage "STB SG" une convention de prestation de services portant sur le gardiennage de ses locaux et établissements. Les prestations de gardiennage sont facturées sur la base du salaire brut mensuel de chaque agent majoré des heures supplémentaires, charges patronales afférentes et des avantages accordés, ainsi que des frais du siège de la "STB SG".

La charge comptabilisée par la STB en 2016 et afférente à ces services est de : 2 730 KDT hors taxes

2. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents, autres que la rémunération des dirigeants, et qui ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2016

2-1. La Banque a conclu avec la société STB-Finance les conventions suivantes :

- Une convention de délégation de la gestion des lignes de l'emprunt obligataire national 2014.

En vertu de cette convention la STB délègue à la société STB Finance la gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014, souscrites par elle-même et par ses clients.

La société STB Finance rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014.

- Une convention de gestion de l'actionnariat au titre de laquelle la STB confie à la STB Finance de procéder pour le compte de l'émetteur aux opérations relatives à la tenue du registre des actionnaires, et la tenue des assemblées et opérations rattachées.

En rémunération de ces services, la STB Finance percevra un montant forfaitaire annuel de 40.000 dinars hors taxes.

- Une convention de gestion pour le compte de la STB de toutes les lignes de portefeuilles, titres, actions et droits y afférents et obligations en dépôt sur ses comptes et s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients.

La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque.

Aucune commission n'a été encaissée par la STB au titre de l'exercice 2016

La STB règlera à la STB Finance une commission de 0.2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties.

Le transfert effectif de la base de données "TITRES" de la STB à la STB Finance a eu lieu le 26 septembre 2016.

2-2. Parmi les capitaux propres de la STB figure une dotation de l'Etat d'un montant de 117000 KDT, constatée en application de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, assortie d'une éventualité de restitution après cinq années et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque ;

2-3. En vertu de la convention signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, la Banque a accordé à sa filiale, la Banque Franco-Tunisienne un emprunt interbancaire de 70 000 KDT assorti d'une garantie de l'Etat, pour une période de trois mois renouvelable, avec un taux d'intérêt de 5,25% ;

2-4. La Banque a conclu des conventions de comptes courants associés avec les filiales suivantes du Groupe STB :

<i>En KDT</i>			
Société du groupe	Encours au 31/12/2016	Taux de rémunération	Intérêts 2016
Société Tunisienne de Recouvrement des Créances "STRC"	56 250	TMM+0.5%	2 776
L'Immobilière de l'Avenue	24 371	TMM+2%	-
ACTIVHOTELS	12 800	TMM+2%	-
SMT Maison Blanche	1 623	Non rémunéré	-
Total	95 044		2 776

2-5. La Banque a signé avec sa filiale "STB-SICAR" plusieurs conventions de gestion des fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente au 31 décembre 2016, comme suit :

<i>En KDT</i>			
Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2016
FG STB 1	22/03/1999	8 000	4 727
FG STB 2	23/02/2001	8 000	5 130
FG STB 3	05/05/2001	5 000	4 048
FG STB 4	23/02/2002	6 500	6 011
FG STB 5	31/10/2003	6 824	6 045
FG STB 6	13/09/2004	2 707	2 063
FG STB 7	28/11/2006	800	793
FG STB 8	28/03/2008	6 752	6 430
FG STB 9	23/03/2009	4 800	4 830
FG STB 10	23/03/2009	8 748	8 840
FG STB 11	12/01/2010	6 000	7 238
FG STB 12	12/01/2010	9 898	11 625
FG ID 1	28/12/2002	2 000	1 235
FG ID 2	28/12/2002	2 000	1 262
FG ID 3	22/09/2003	5 436	3 832
FG ID 4	15/06/2005	360	372
FG ID 5	30/09/2006	1 133	1 274
FG ID 6	29/03/2008	4 000	3 619
Total		88 958	79 374

Les conditions de rémunération au titre de la gestion des fonds gérés à capital risque se résument comme suit :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base des actifs valorisés ou sur la base de la valeur nominale du fonds, à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous les autres frais et commissions ;
- Une commission de performance égale à 10% ou à 20% des plus-values réalisées sur les cessions d'actions, de parts sociales et des dividendes servis ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placements réalisés par chaque fonds.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a comptabilisé une charge globale de 1 042 KDT au titre de ces différentes commissions sur fonds gérés.

2-6. Les conditions annuelles des contrats de location conclus entre la Banque et certaines de ses filiales se résument dans le tableau suivant :

<i>En KDT</i>					
Filiale	Montant annuel du loyer HT	Date début de la location	Majoration annuelle en(%)	Loyer 2016 (TTC)	
STRC	1 ^{er} étage	14,857	01/07/2004	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	17,531
	2 ^{ème} étage	16,989	01/09/2001	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	20,294
	3 ^{ème} étage	14,322	01/04/2005	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	16,900
STB FINANCE	52,073	01/11/2011	5%	61,447	
STB INVEST	23,718	01/12/2011	5%	27,988	
STB MANAGER	22,631	01/12/2011	5%	26,704	
SOFI ELAN	5,762	01/12/2011	5% Tout les deux ans à partir de la 3 ^{ème} année de la location.	5,763	
Total				176,627	

2-7. L'encours des emprunts obligataires souscrits par les administrateurs de la Banque, totalise au 31 décembre 2016, 33 932 KDT. Cet encours se détaille par administrateur dans le tableau suivant :

<i>En KDT</i>				
Administrateur	Emprunt (E)	Taux	Montant souscrit	Encours 31/12/2016
STAR	E- 2011 Catégorie A	6,10%	10 000	4 284
	E-2008/1 Catégorie C	TMM+1,75	2 000	1 200
	E-2008/1 Catégorie D	TMM+2	5 000	3 400
	E-2008/2	6,50%	10 000	5 625
	E-2010/1 Catégorie B	5,30%	20 000	11 996
Hamrouni Abdelkader	E-2011 Catégorie A	6,10%	8 000	3 427
	E-2012/1	6,15%	20 000	4 000
Total			75 000	33 932

2-8. La Banque assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour :

- (i.) Les trois SICAV suivantes : SICAV L'Epargnant, SICAV L'Investisseur et SICAV L'Avenir. En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :
- 0,05% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Epargnant" calculé quotidiennement.

- 0,1% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Investisseur" calculé quotidiennement.
 - 1 000 DT (Hors taxes), à verser annuellement par la SICAV L'Avenir.
- (ii.) Les deux fonds FCP DELTA et FCP EL HIKMA, gérés par la STB MANAGER. En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque bénéficie d'une commission de :
- 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fond calculé quotidiennement.
- (iii.) Les deux fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE. En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque bénéficie d'une commission de :
- 0,1% (HT) du montant de l'actif net de chaque fond calculé quotidiennement

2-9. Les concours bancaires accordés par la Banque à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 121898KDT, réparti comme suit :

<i>En KDT</i>	
	Encours au 31/12/2016
Groupe KHALFALLAH BECHIR	111 038
Groupe HAMROUNI ABDELKADER	7 885
LOUATI ABDERRAZEK	12
STAR	2 877
Sous total "Administrateurs"	121 812
Directeur Général Adjoint	86
Sous total "Dirigeants"	86
Total général	121 898

3. Obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants

3-1. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- (i.) La rémunération du Directeur Général a été fixée par le décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015. Elle se compose, d'une partie fixe, d'une partie variable et d'un ensemble d'avantages en nature :
- La rémunération fixe correspond à un salaire brut mensuel de 28 013 dinars, soit un salaire net mensuel de 16 000 dinars.
 - La rémunération variable est fixée par le comité de nomination et des rémunérations de la banque, sur la base des éléments qualitatifs et quantitatifs contenus dans le contrat programme. Elle est plafonnée à 50% de la rémunération fixe.
 - Les avantages en nature sont les suivants :
 - Une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois ;
 - Une deuxième voiture de fonction à usage domestique avec un quota de 250 litres de carburant par mois ;
 - Un remboursement des frais téléphoniques ;
 - Un remboursement de toutes les dépenses engagées dans le cadre de l'exercice de son activité moyennant la présentation des factures y afférentes (*frais de transport, frais de missions à l'étranger etc...*).
- (ii.) La rémunération du Directeur Général Adjoint a été actualisée par décision du Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 09 novembre 2016. Elle se compose, d'une partie fixe, d'une partie variable et d'un ensemble d'avantages en nature :

- La rémunération fixe correspond à un salaire brut mensuel de 4767 dinars, soit un salaire net mensuel de 2 670 dinars ;
- La rémunération variable est fixée par le comité de nomination et des rémunérations de la banque, sur la base des éléments qualitatifs et quantitatifs contenus dans le contrat programme. Elle est plafonnée à 50% de la rémunération fixe ;
- Les avantages en nature sont les suivants :
 - Une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ;
 - Un remboursement des frais téléphoniques ;

(iii.) Le montant brut des jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'année 2016 au titre de l'exercice 2015 s'élève à 191 500 dinars conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juillet 2016

(iv.) Le montant des rémunérations servies aux trois comités émanant du Conseil d'administration : le Comité d'Audit, le Comité Risques et le Comité de nomination et des rémunérations s'est élevé à 39 000 dinars au titre de l'exercice 2016.

3-2. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants et ses membres du conseil d'administration tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

(Chiffres en KDT)

Nature de la rémunération	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	313,409	-	103,005	-	144,000	164,000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	24,977	-	-
Total	313,409	-	103,005	24,977	144,000	164,000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 08 mai 2017

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM
Ali BEN MOHAMED

P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI